

Les Coordonnées DFCI

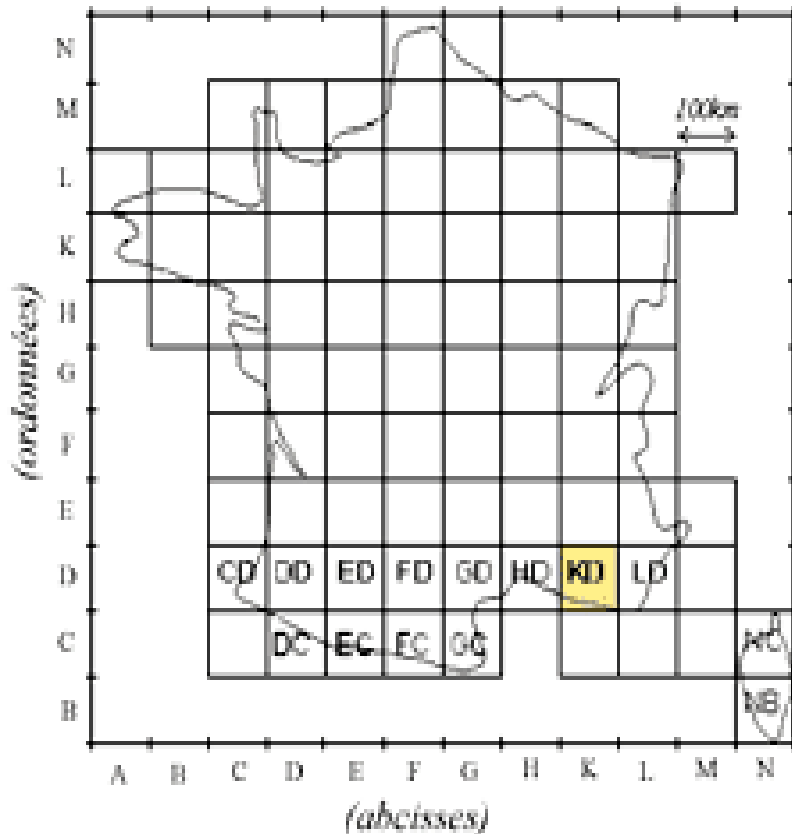
Les coordonnées DFCI ou "coordonnées chasse" permettent un repérage rapide.

Il permet d'individualiser des carrés de 2 km sur toute la France...

Le 1er quadrillage est composé de carrés de 100 km de côté.

Chaque carré est dénommé par 2 lettres, 1 pour les abscisses, 1 pour les ordonnées.

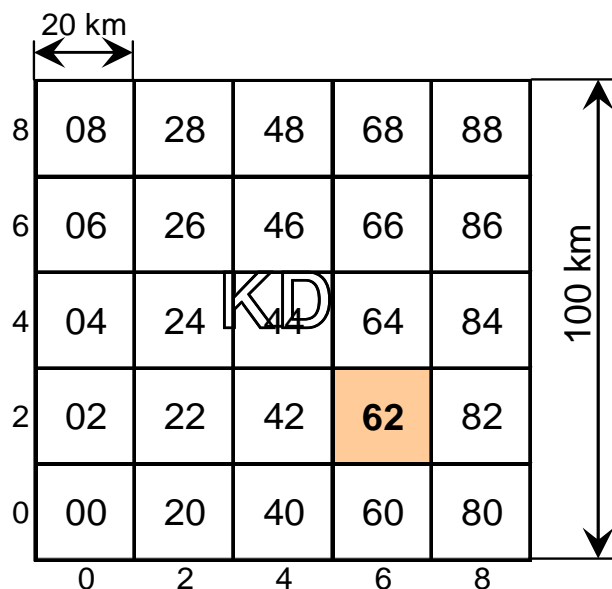
ex: **KD**



Chaque carré de 100 km est divisé en carrés de 20 km de côté.

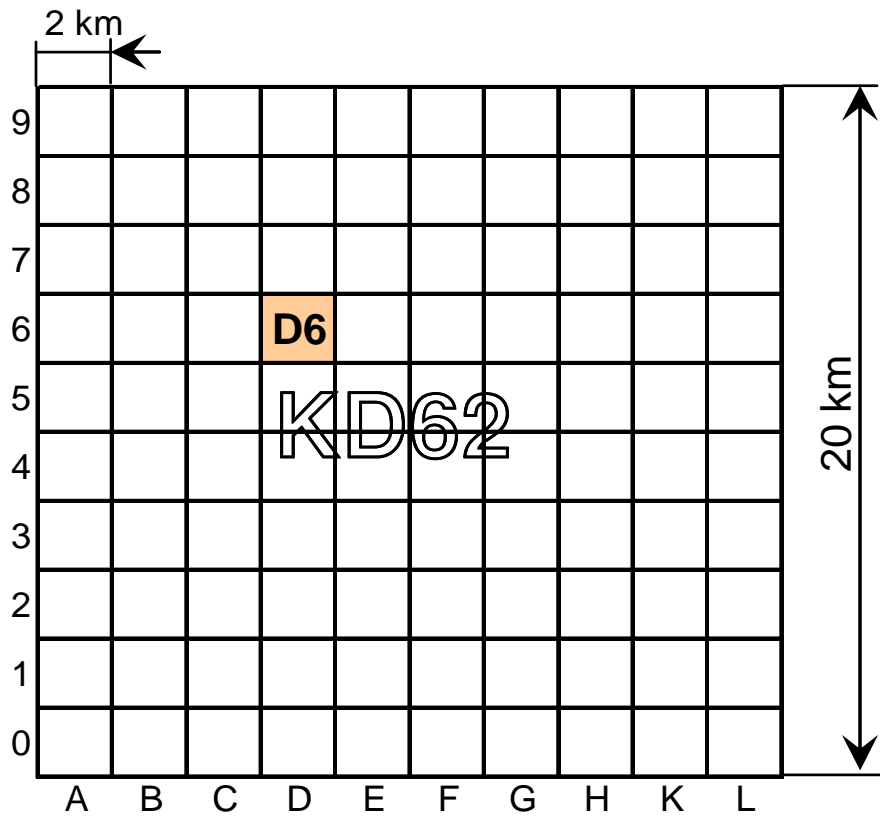
Ils sont identifiés d'un nombre composé de 2 chiffres pairs (de 0 à 8) correspondant aux abscisses et aux ordonnées.

ex: **KD62**



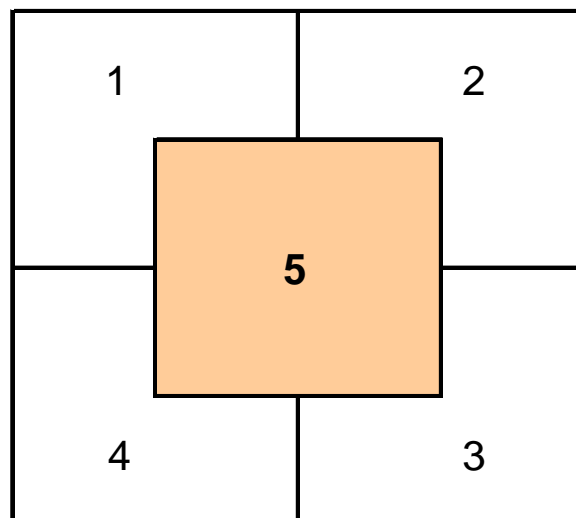
Chaque carré de 20 km est divisé en carrés de 2 km de côté.
Ceux-ci sont dénommés de A à L (sauf I et J) pour les abscisses,
et numérotés de 0 à 9 pour les ordonnées.

ex: **KD62D6**



Pour affiner le repérage, on découpe enfin le carré de 2km de côté en 5 parties.

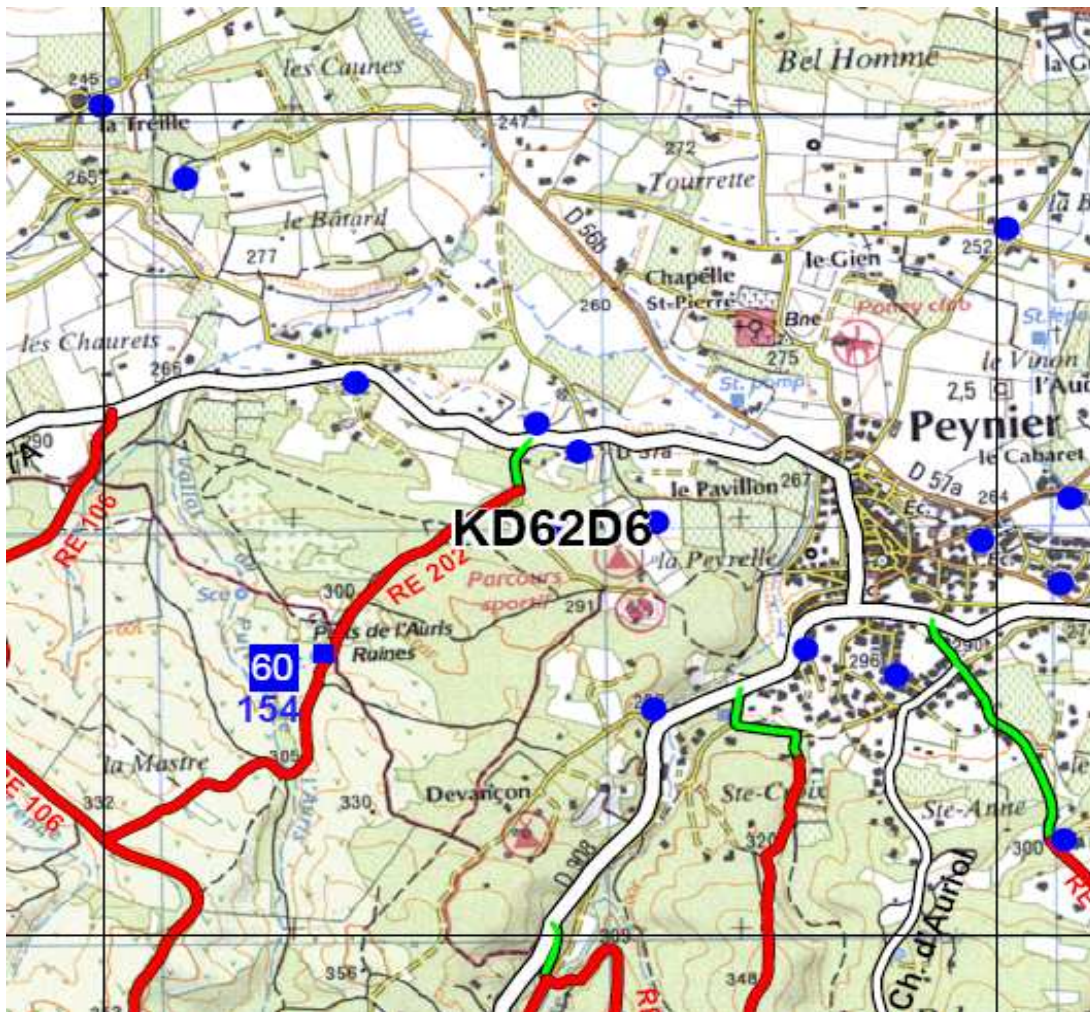
ex: **KD62D6.5**



Les coordonnées chasse d'un point sur une carte sont donc l'association de tous ces éléments.

Exemple : Le théâtre de verdure de la Garenne est situé en **KD62D6.5**

Cela se prononce " Kilo Delta 6 2 Delta 6 Point 5 ".



Carreaux DFCI et Surfaces

Le carroyage DFCI facilite également la détermination des surfaces de massifs (surface menacée ou surface brûlée).

En effet, on sait que ces carreaux représentent une surface de 2km x 2km, soit 400ha.

Il suffit ainsi de regarder sur la carte, quelle portion de carreau ou combien de carreaux couvre ce massif.

Petit rappel de conversion:

$$\begin{aligned} 1 \text{ are (a)} &= 10\text{m} \times 10\text{m} \\ &= 100\text{m}^2 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} 1 \text{ hectare (ha)} &= 100 \text{ ares} \\ &= 100\text{m} \times 100\text{m} \\ &= 10\,000\text{m}^2 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} 1 \text{ carré DFCI} &= 2\text{km} \times 2\text{km} \\ &= 2\,000\text{m} \times 2\,000\text{m} \\ &= 4\,000\,000\text{m}^2 \\ &= 400 \times 10\,000\text{m}^2 \\ &= 400 \text{ ha} \end{aligned}$$

Les Pistes DFCI

Les massifs forestiers des Bouches-du-Rhône sont parcourus de nombreuses pistes.

Ce sont les pistes DFCI : permettant la Défense de la Forêt Contre l'Incendie.

Elles sont entretenues et aménagées par les forestiers (ONF) et la DDAF.

Elles sont interdites de circulation et d'accès au public l'été, et pour certaines d'entre elles toute l'année.

Elles sont indiquées sur les Cartes Type DFCI destinées aux sapeurs-pompiers et aux différents acteurs de la lutte contre les feux de forêts tel que les CCFP.

Les Catégories de Pistes

Les pistes DFCI sont réparties en 2 catégories : les principales et les secondaires.

Pistes principales ou de 1ère catégorie

- 5 à 7m de large
- végétation débrousaillée sur 25m de chaque côté
- arbres élagués à 4m de haut
- citernes DFCI

Pistes secondaires ou de 2ème catégorie

- 4m de large
- végétation débrousaillée sur 5 à 10m de chaque côté
- arbres élagués à 4m de haut
- aires de croisement tous les 300m (30m x 2m)

Les Noms des Pistes

Une piste DFCI est dénommée par :

- 2 lettres identifiant le massif,
- 1 chiffre déterminant sa catégorie,
- 2 chiffres correspondant à son n° de classement dans ce massif.

Nom de la piste	Nom du massif	Catégorie	n° de classement
- Piste RE106	RE (le REgagnas)	1 (principale)	6 (n° 06)
- Piste RE202	RE (le REgagnas)	2 (secondaire)	2 (n° 02)